

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20250408-DELIB-25-039-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025



Rapport sur le compte financier unique 2024

Introduction

Le compte financier unique (CFU) a été instauré par la **loi de finances pour 2021** et est encadré par plusieurs textes :

L'article 242 de la loi de finances pour 2021 qui prévoit l'expérimentation du CFU pour les collectivités volontaires avant une généralisation progressive.

Le décret n° 2022-598 du 20 avril 2022 qui précise les modalités de mise en œuvre du CFU.

Introduction

Le **Compte Financier Unique (CFU)** remplace le **compte de gestion** et le **compte administratif** dans les collectivités territoriales. Il a été introduit pour simplifier la gestion financière et améliorer la transparence des comptes publics.

Depuis 2024, le CFU fusionne ces deux documents en un seul, élaboré conjointement par l'ordonnateur (ex : maire, président d'un département ou d'une région) et le comptable public. Il permet d'avoir une vision plus claire des finances locales en unifiant la présentation des résultats comptables et budgétaires.

Introduction

Avec l'instauration du **Compte Financier Unique (CFU)**, une seule **délibération d'approbation** suffit.

En effet, puisque le CFU fusionne le **compte administratif** (produit par l'ordonnateur) et le **compte de gestion** (produit par le comptable public), il n'est plus nécessaire de voter séparément ces deux documents comme auparavant.

Le conseil délibérant doit donc voter une **unique délibération** pour approuver le CFU. Cette approbation se fait après présentation du document, qui donne une vision consolidée de la gestion financière de la collectivité.

Résultats de la section de fonctionnement

DEPENSES ^α			RECETTES ^α		
FONCTIONNEMENT^α					
Opérations réelles ^α					
011 ^α	Charges caractère général ^α	2°113-686,98 ^α	013 ^α	Atténuations de charges ^α	44-162,55 ^α
012 ^α	Charges de personnel ^α	4°238-929,35 ^α	70 ^α	Produits des services ^α	1°206-633,25 ^α
014 ^α	Atténuations de produits ^α	138°584,00 ^α	73 ^α	Impôts et taxes ^α	427-980,72 ^α
65 ^α	Autres charges de gestion ^α	545-347,28 ^α	731 ^α	Fiscalité locale ^α	4°369-230,22 ^α
66 ^α	Charges financières ^α	123-599,4 ^α	74 ^α	Dotations et participations ^α	2°816-773,89 ^α
67 ^α	Charges exceptionnelles ^α	196,98 ^α	75 ^α	Autres produits de gestion ^α	105-139,58 ^α
α	α	α	76 ^α	Produits financiers ^α	18,70 ^α
α	α	α	77 ^α	Produits spécifiques ^α	13-415,43 ^α
α	Total ^α	7°160°343,99 ^α	α	Total ^α	8°983°354,34 ^α
Opérations d'ordre ^α					
042 ^α	Transferts entre sections ^α	267°454,77 ^α	°042 ^α	°Transferts entre sections ^α	α
α	Total ^α	267°454,77 ^α	α	Total ^α	α
°α	TOTAL^α	7°427°798,76^α	°α	TOTAL^α	8°983°354,34^α

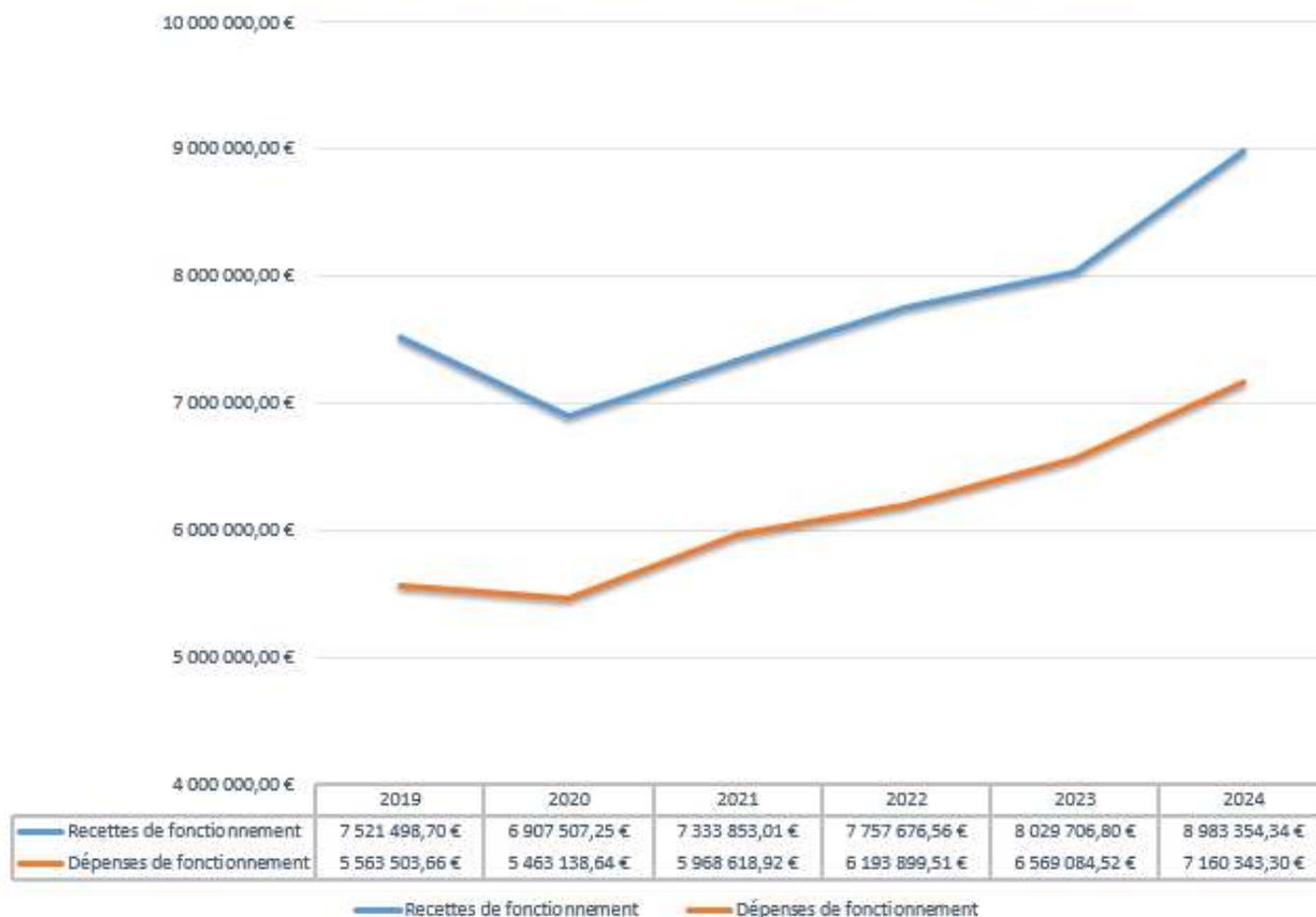
Section de fonctionnement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses réelles de la section de fonctionnement durant ces six dernières années.

Les baisses durant l'année 2020 sont la conséquence de la pandémie de COVID-19

Les recettes ont augmenté de 11,87% et les dépenses de 9,00 % entre 2023 et 2024.

Structure et évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

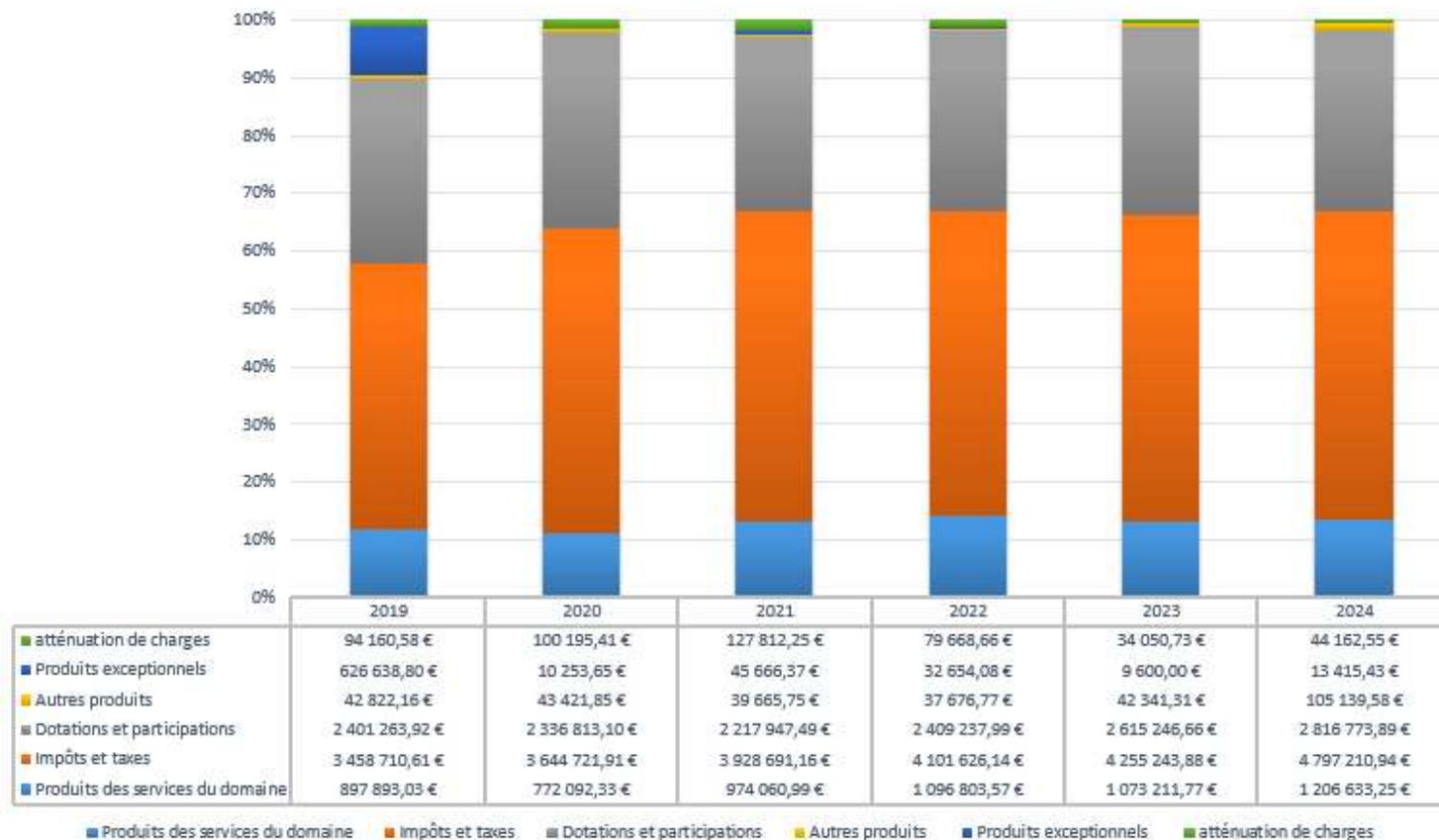


Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes ont augmenté de 11,8% entre 2023 et 2024.

Les augmentations de recettes proviennent principalement des impôts et taxes, du fait pour moitié de l'augmentation des bases fixées par l'Etat mais aussi pour l'autre moitié de remboursements exceptionnels, et des produits des services, du fait de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont augmenté de 9% entre 2023 et 2024.

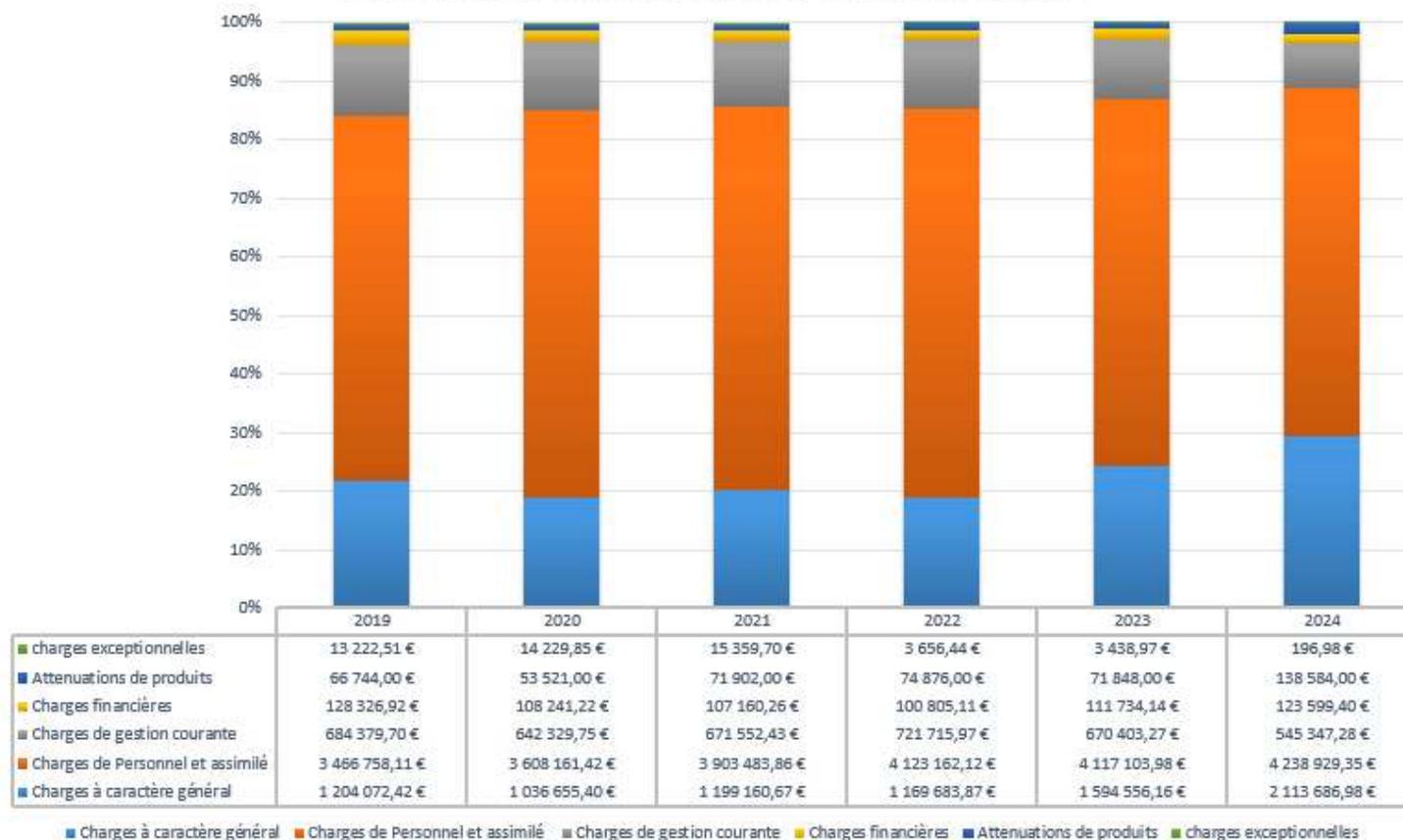
Les charges à caractère général (chap. 011) ont cru de manière importante en 2023, du fait principalement de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires (charges du prestataire).

Les charges de personnel ont été maîtrisées puisqu'elles ont augmenté de 2,9%.

L'augmentation des atténuations de produits est en lien avec la carence en logements sociaux.

Les charges de gestion courante diminuent du fait principalement de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



Autofinancement brut et net

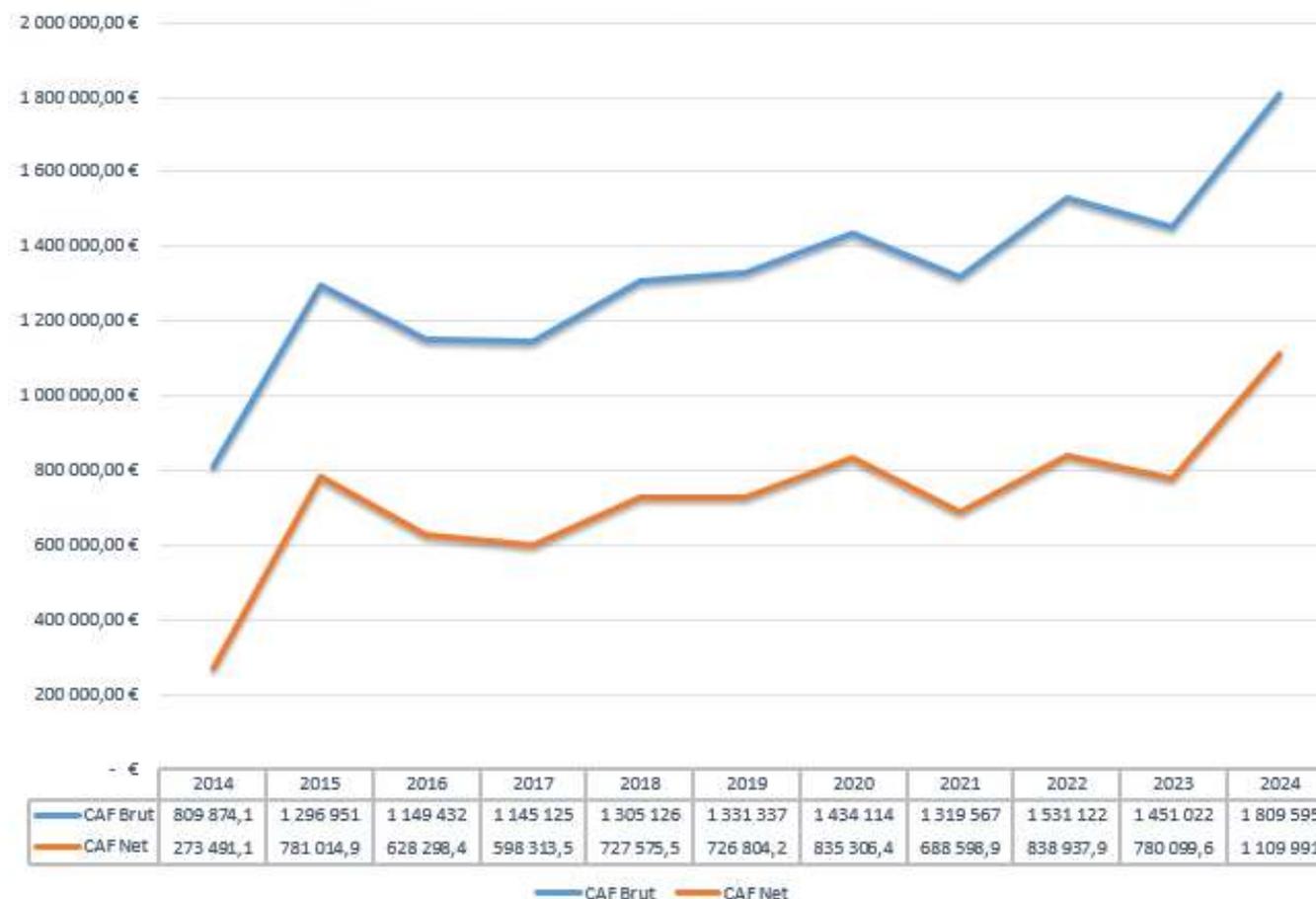
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

La capacité d'autofinancement brut (CAF brut) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

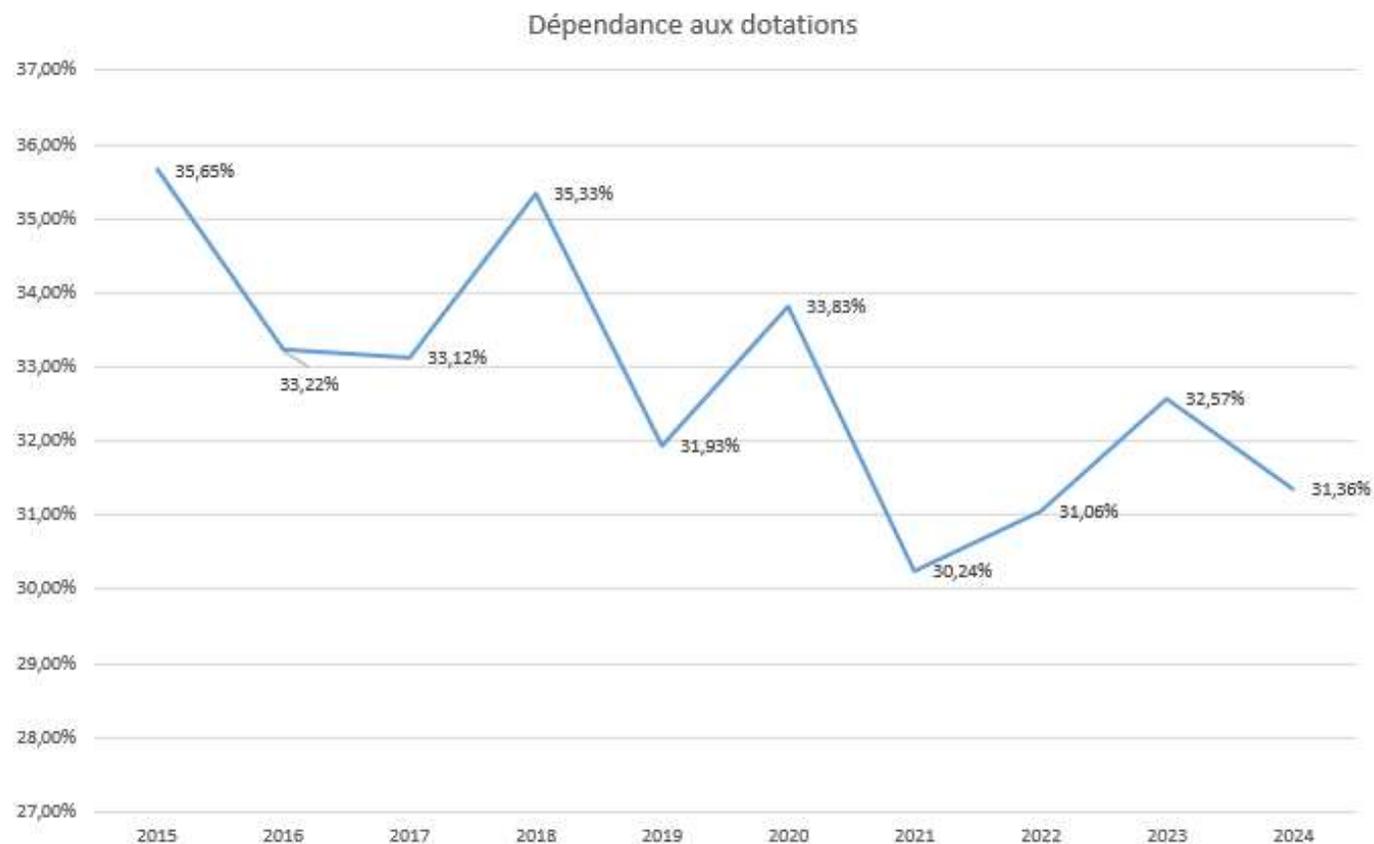
La capacité d'autofinancement net (CAF net) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Les CAF brut et net ont significativement augmenté en 2024 du fait de quelques recettes exceptionnelles. Sur la durée, les CAF net et brut restent dans des proportions similaires sur les trois dernières années.

Evolution des capacités d'autofinancement



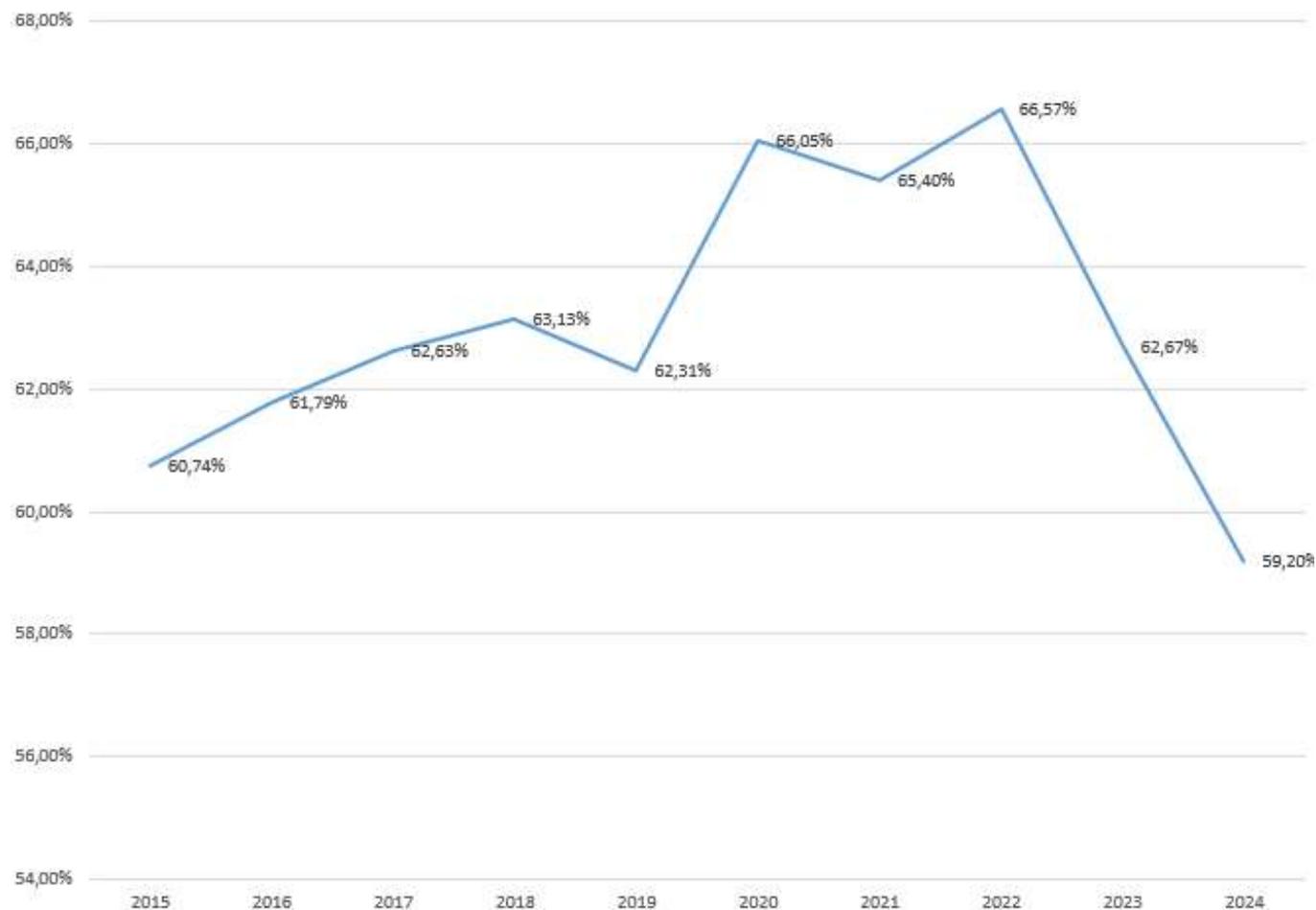
Dépendance aux dotations et participations



Part des dépenses de personnel

Calcul : [charges de personnel (012) /
Dépenses réelles de fonctionnement.

Part des dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement réelles



Résultats de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Opérations réelles					
10	Dotations, fonds divers et réserves	473,24	10	Dotations, fonds divers et réserves	1'439'933,91
16	Emprunts	699'604,56	13	Subventions investis.	786'955,13
20	Immo. incorporelles	113'503,72	16	Emprunts	0,00
204	Subventions d'équipement versées	278'592,35	4581	Opérations sous-mandat	0,69
21	Immobilisations corporelles	1'566'736,25			
23	Immobilisations en cours	1'795'786,79			
	Total	4'454'696,91		Total	2'226'889,73
Opérations d'ordre					
040	Transferts entre sections		040	Transferts entre sections	267'454,77
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Total	0,00		Total	267'454,77
	TOTAL	4'454'696,91		TOTAL	2'494'344,50

Section d'investissement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses de la section d'investissement durant ces dernières années.

La courbe des recettes ne fait apparaître que les recettes propres de l'année en cours sans compter les reports des années précédentes.

Ces courbes font apparaître les recettes et les dépenses effectives de l'année.

Pour avoir une idée plus précise des activités sur l'année en matière d'investissement en recettes et en dépenses, il convient d'intégrer les restes à réaliser (projets engagés mais non totalement facturés) :

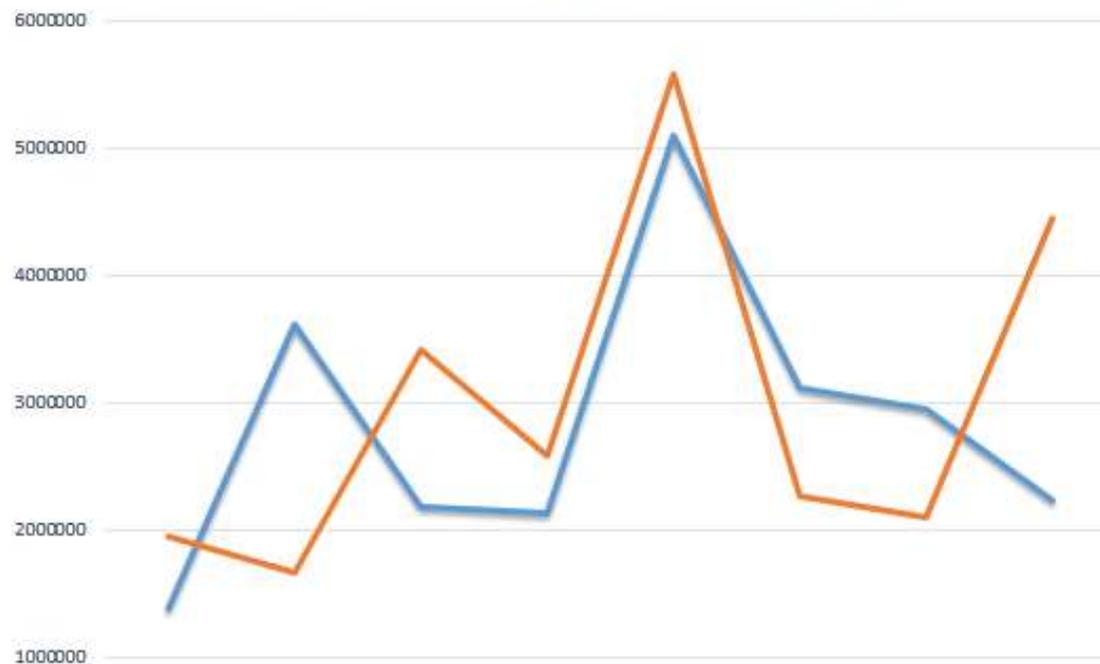
2023 – Recettes (avec RAR): 3 853 633,96 €

2023 – Dépenses (avec RAR): 3 271 996,35 €

2024 – Recettes (avec RAR) : 2 900 876,31 €

2024 – Dépenses (avec RAR) : 5 764 726,92 €

Structure et évolution des recettes et dépenses d'investissement



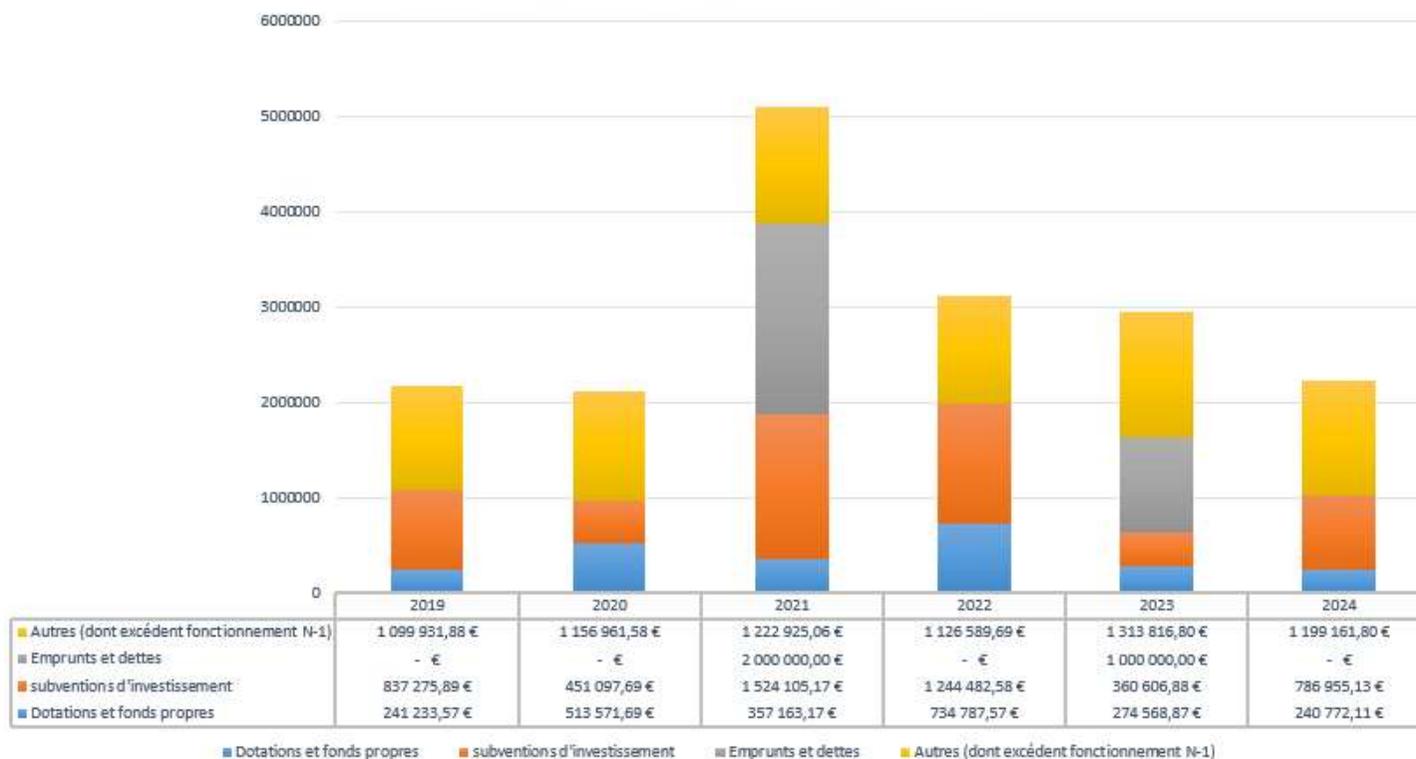
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL Recettes d'investissement	1 372 973,14 €	3 614 507,13 €	2 178 441,34 €	2 121 630,96 €	5 104 193,40 €	3 105 859,84 €	2 948 992,55 €	2 226 889,04 €
Total dépenses d'investissement	1 947 483,66 €	1 651 818,19 €	3 418 776,91 €	2 571 975,82 €	5 587 584,26 €	2 262 173,18 €	2 089 883,86 €	4 454 696,91 €

Recettes d'investissement

Hors excédents de fonctionnement et d'investissement des années précédentes, les recettes d'investissement ont quatre origines principales :

- Les dotations et fonds propres (FCTVA, taxes d'aménagement),
- Les subventions versées par les partenaires (Etat, Région, Département, CANM, etc.),
- Les emprunts
- L'excédent de fonctionnement de l'année passée

Structure et évolution des recettes d'investissement



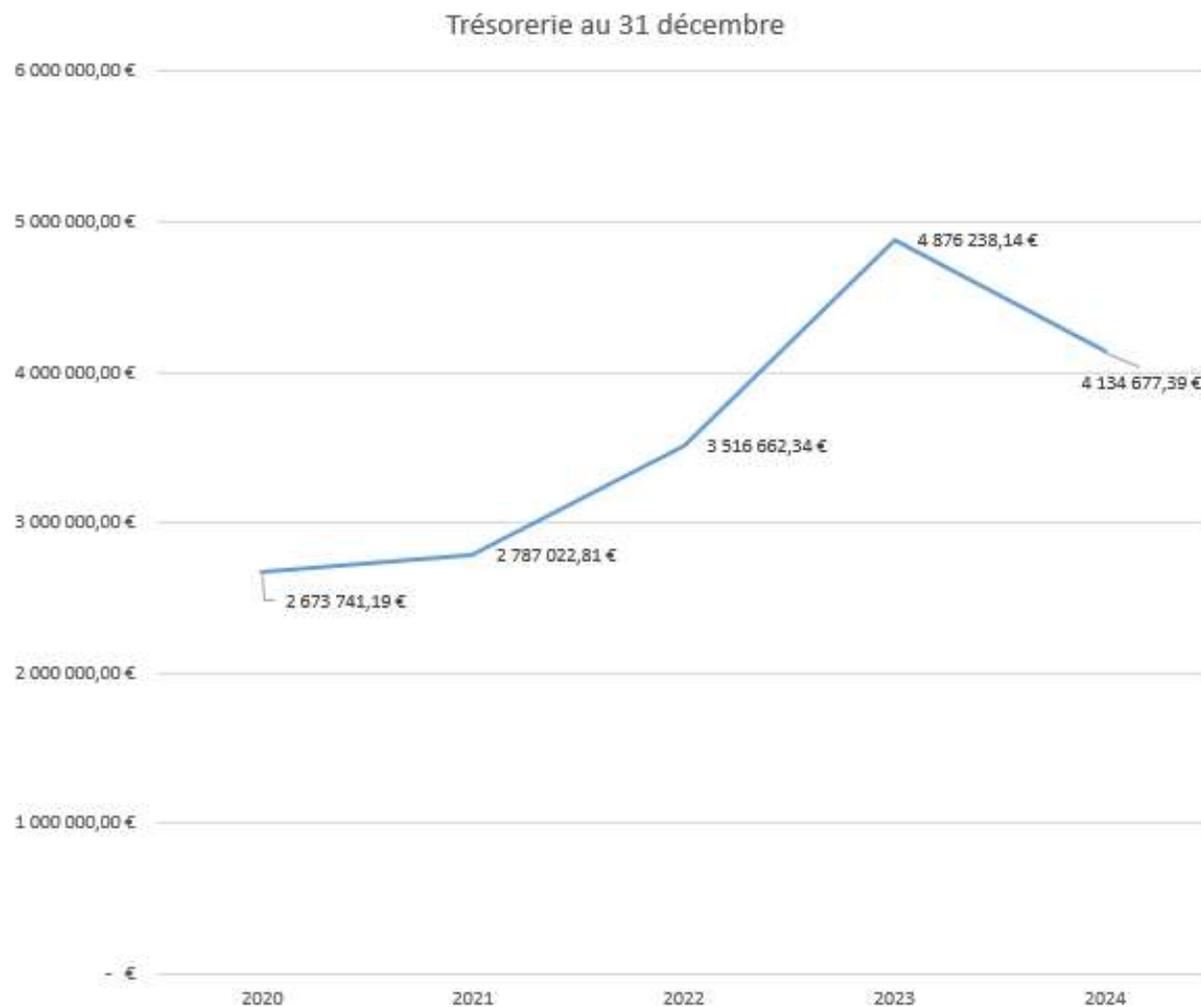
Bilan de l'exercice budgétaire

Résultat global de l'exercice 2024 avec résultats reportés sur 2025					
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats de clôture 2023		1 199 161,80	-	3 367 367,00	4 566 528,80
Part affectée à l'investissement (1068)	1 199 161,80				
Opérations réelles de l'exercice	7 160 343,99	8 983 354,34	4 454 696,91	2 226 889,73	
Opérations d'ordre de l'exercice	267 454,77	-	-	267 454,77	
Total	7 427 798,76	8 983 354,34	4 454 696,91	2 494 344,50	
Resultat exercice 2024	-	1 555 555,58	1 960 352,41	-	- 404 796,83
Résultat avec reprises 2023	-	1 555 555,58	-	1 407 014,59	2 962 570,17

délibération n°24-029 du 9 avril 2024

Les résultats présentés sont établis sur la base des éléments du compte financier unique 2024.
 Le résultat de l'exercice de fonctionnement 2024 présente un excédent de 1 555 555,58 euros.
 Le résultat de l'exercice d'investissement 2024 présente un déficit de 1 960 352,41 euros.
 Le résultat de clôture d'investissement intégrant le report excédentaire de 2023 s'élève à 1 407 014,59 euros.

Trésorerie

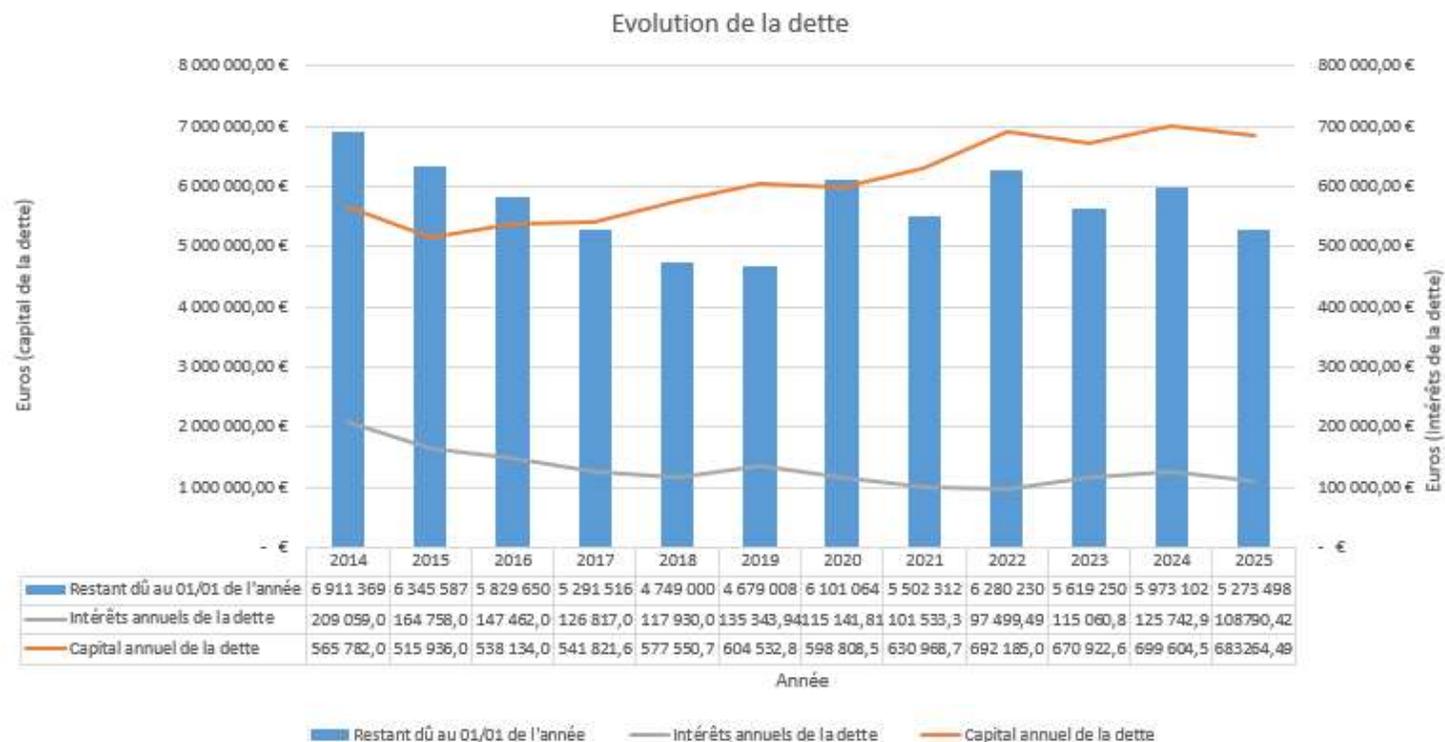


Evolution de la dette

La dette (capital et intérêts) a évolué ces dernières années selon la courbe ci-contre.

La somme restant due au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 5 273 498,30 euros.

Durant l'année 2025, le capital qui sera remboursé s'élèvera à 683 264,49 euros et les intérêts seront de 108 790,42 euros, pour un total de 792 054,91 euros



Situation et échéancier de remboursement de la dette

La dette actuelle sera totalement remboursée en 2043 selon l'échéancier présenté ci-contre

BUDGET : COMMUNE DE MANQUEL

Le 22/01/2025 à 11:35:1

Page 1

EVOLUTION DE LA DETTE

Periode	Restant dû	Capital	Intérêt	Frais	TOTAL
2025	5 273 458.30	553 254.49	108 790.42	0.00	792 054.91
2026	4 590 233.81	547 214.56	93 921.05	0.00	641 135.61
2027	4 043 019.25	478 217.85	79 500.57	0.00	557 718.42
2028	3 564 801.40	343 737.08	67 056.31	0.00	410 793.39
2029	3 221 064.32	304 450.06	60 291.48	0.00	364 741.54
2030	2 916 614.25	244 006.24	55 792.96	0.00	299 799.20
2031	2 672 608.02	248 306.63	51 492.57	0.00	299 799.20
2032	2 424 301.39	252 715.61	47 083.59	0.00	299 799.20
2033	2 171 585.78	257 236.78	42 562.42	0.00	299 799.20
2034	1 914 349.00	261 873.90	37 925.30	0.00	299 799.20
2035	1 652 475.10	266 630.79	33 168.41	0.00	299 799.20
2036	1 385 844.31	271 511.51	28 287.69	0.00	299 799.20
2037	1 114 332.60	276 520.28	23 278.92	0.00	299 799.20
2038	837 812.52	282 371.22	18 137.84	0.00	270 509.06
2039	585 441.30	168 593.69	14 043.59	0.00	182 637.28
2040	416 847.61	172 096.28	10 641.00	0.00	182 637.28
2041	244 751.33	121 124.78	6 982.20	0.00	128 106.98
2042	123 626.55	69 558.57	4 018.11	0.00	73 576.68
2043	54 067.98	54 067.98	1 114.53	0.00	55 182.51
					6 057 487.26